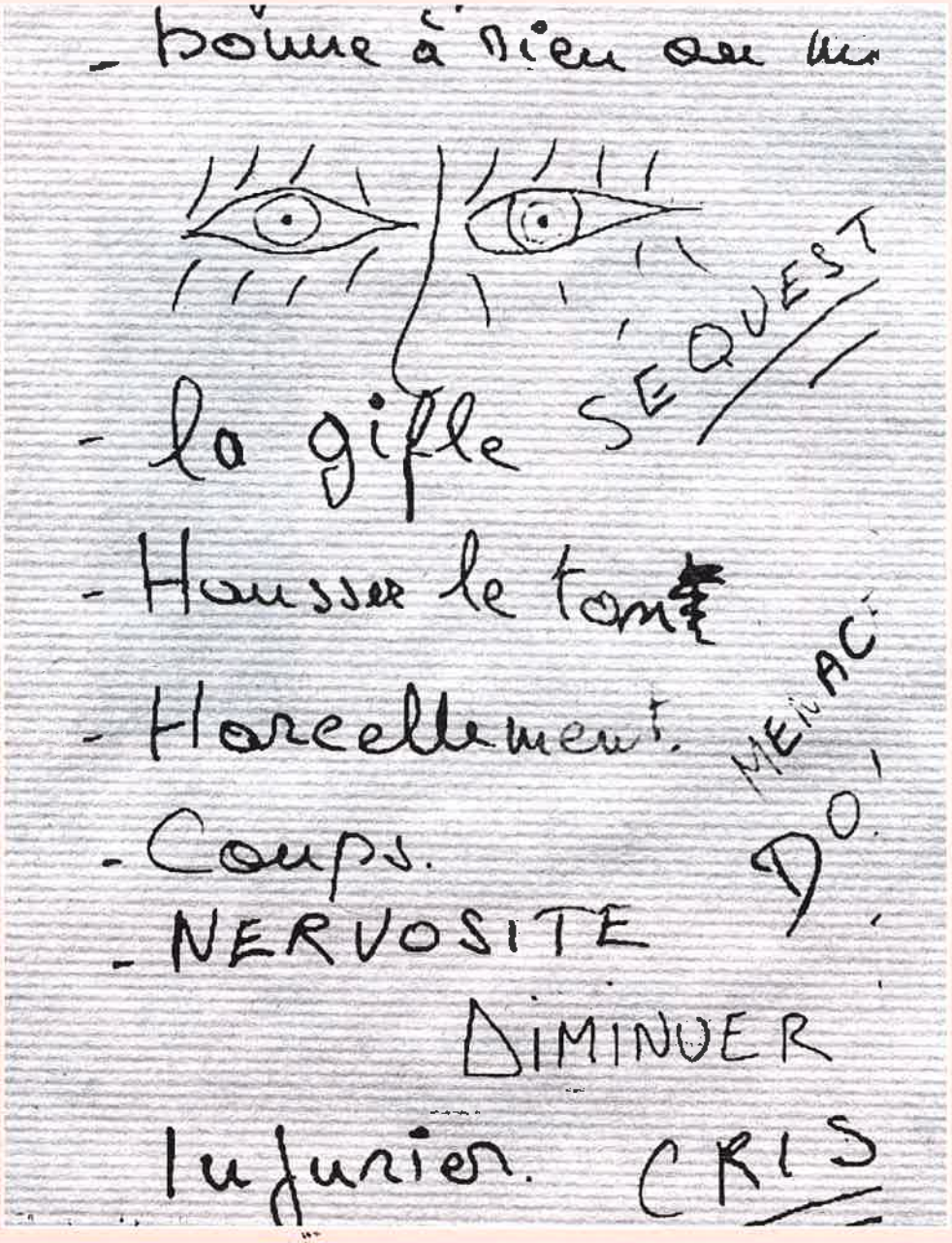
Échos Ama

Belgique - Belgie
P.P.
1000 Bruxelles 1
1/1556

Violences conjugales:



dépasser des préjugés tenaces

Le journal de l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-Abri ASBL
Trimestriel - n°30 (n°agrégation P202238) - 2e trimestre 2004 - bureau de dépôt 1000 Bruxelles









Anne Delépine,
Vice-Présidente de l'AMA

Éditorial

Lors de notre Assemblée générale du 30 avril, Myriam de Vinck a repris la Présidence de la Fédération. Nous l'en remercions vivement et l'assurons de notre plus grand soutien. Piloter notre fédération n'est pas une sinécure : les défis sont importants, une septantaine de maisons en sont membres, sur deux Régions. La Fédération doit se préoccuper des politiques régionales et fédérales. Les recoupements entre ces matières sont multiples. Et les moyens sont limités au regard des objectifs.
Les pouvoirs publics se sont intéressés au secteur lors de ces deux dernières législatures : après sa régionalisation en 98, un décret a été voté à Bruxelles; en Wallonie, le Décret de 95 a été transposé et progressivement appliqué à 100%. Plusieurs de nos Centres ont pu alors dépasser les difficultés financières les plus graves, des emplois de qualité ont été créés, favorisant la compétence, la disponibilité et la qualité des services. Les maisons maternelles wallonnes ont, elles aussi, bénéficié directement de leur passage plus tardif à la Région. Un nouveau Décret wallon a été voté en février 2004. Tous les problèmes de financement ne sont pas réglés, mais on doit saluer l'effort de stabilisation des projets, la mise en réseau dans le cadre des politiques régionales et locales, la création de nouvelles dynamiques ...

La Fédération doit constituer un interlocuteur actif et critique vis-à-vis des politiques : le secteur doit prendre position dans la lutte contre l'exclusion, loin de l'image des « maisons poubelles » qui nous colle trop souvent, mais en s'affirmant comme de vrais outils pour construire une société plus juste, avec des valeurs positives.

Lors de notre Assemblée, nous avons écouté Vincent Libert, directeur de Praxis, à propos des groupes de responsabilisation expérimentés avec des auteurs de violences, sous contrainte judiciaire ou sur base volontaire. L'intérêt est indéniable. La violence conjugale est un délit. Or, nombre de femmes victimes de violences sont obligées de fuir le domicile conjugal, avec leurs enfants. Leur vie est précarisée. Il faut une politique plus soutenue d'aide aux victimes de violences. Une femme sur cinq est concernée.

4 Lendemains plus positifs
Le Home Porte Ouverte, maison d'accueil pour femmes : un accompagnement « taillé sur mesure », pour des lendemains plus positifs.

6 Miroir vagabond
Quand le camping répond à l'impossibilité de se loger.

8 Dossier
Trop longtemps la violence au sein du couple a été passée sous silence. Pourtant, elle s'exerce dans toutes les classes sociales, toutes les cultures, toutes les religions. Notre dossier étudie ce problème social et de santé publique.

13 Selon vous, les sans-abri ...
« Sont emportés dans une spirale pernicieuse (...) ».

14 Région Wallonne
Après le décret, l'arrêté. Retour sur un processus réglementaire.

Porte Ouverte

sur lendemains plus positifs

Au centre de Bruxelles, trois petites maisons accolées arborent des façades nouvellement repeintes. Nous sommes à Porte Ouverte - Open Deur, maison d'accueil pour femmes où l'accompagnement est adapté à l'individualité et au vécu de chacune. Nous avons rencontré Ria Willem, directrice de cette maison toute en convivialité.

Pascale Paternotte,
Directrice AMA

Dans les années 60, dans le cadre de son travail social ambulatoire, l'asbl Télé Service se rend compte de la nécessité d'avoir des lieux d'hébergement pour les personnes en grandes difficultés sociales. C'est ainsi que Porte Ouverte voit le jour. A l'origine concentrée aux étages de deux maisons de la rue du Boulet, elle s'agrandira progressivement pour former à l'heure actuelle un ensemble de 3 maisons où 22 personnes peuvent être hébergées.

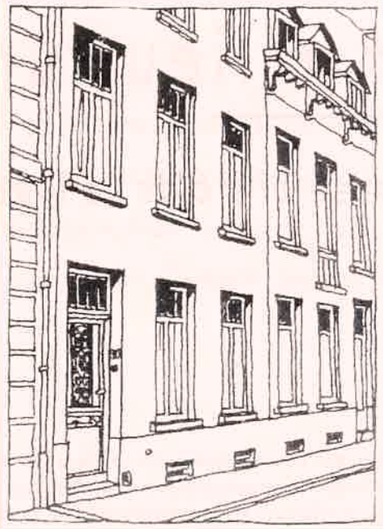
Reconnue et subventionnée depuis 1973, Porte Ouverte –maison bicommunautaire- s'est forgé une place un peu à part sur le terrain social bruxellois. Parce qu'ici, on se concentre sur la personne (« *qui a le droit d'être traitée comme si elle était la première* » nous dira Ria) et on lui propose un accompagnement « taillé sur mesure ». Ainsi il n'y a pas de projet pédagogique établi, mais un cadre général et des règles de base en nombre restreint qui se déclinent en autant de projets individualisés s'adaptant autant que faire se peut à la problématique de la personne accueillie et au projet personnel qu'on l'aide à faire émerger et à nourrir. L'équipe est très présente mais toujours dans un rôle particulier : aider à faire, faciliter, ne jamais faire à la place de la personne. Un travailleur social est présent 7 jours sur 7, 24h sur 24 ce qui permet à la fois d'accepter des femmes avec des problématiques très lourdes tout en garantissant à toutes et à tous moments, une « ambiance de vie » satisfaisante.

Chaque femme ou entité familiale est hébergée dans une chambre individuelle. Quand la famille comporte plusieurs enfants, elle est logée dans des chambres qui communiquent. Bien qu'il n'y ait pas de délai intangible, rares sont les séjours qui dépassent 6 mois. Dès l'entrée dans la maison, l'équipe insiste sur la préparation de l'après hébergement. La maison accorde le temps nécessaire mais pas plus. On constate qu'en moyenne les séjours sont de 49 jours.

Si l'accompagnement est individualisé, le cadre de vie est communautaire : chacune participe à l'entretien et à l'organisation de la maison, les repas se prennent en commun (voir encadré), des activités sont organisées collectivement. Certaines sont ouvertes aux anciennes hébergées, d'autres se font à l'extérieur de manière à créer des bases, des références, des liens pour après. Des massages détente ont lieu tous les 15 jours, une animation est organisée chaque mois sur des thèmes relevant de la santé au sens large. Un médecin généraliste vient régulièrement pour faire le point avec les personnes, rassembler en un seul endroit leur dossier médical et coordonner les besoins et les suivis médicaux.

Depuis presque deux ans, la maison a créé un « espace pères », sorte d'espace rencontres où le père peut créer ou recréer une relation avec ses enfants. Ria raconte : « *depuis toujours, nous travaillons beaucoup la relation mère-enfant. Parallèlement, et surtout depuis une dizaine d'années, nous nous sommes davantage investis dans l'accompagnement des enfants hébergés dans la maison avec leur mère. Au fil du temps, la question du père est devenue incontournable et il est devenu évident que si nous voulions soutenir les enfants, leur donner des points de repères, les situer dans leur histoire, cela ne pouvait se faire qu'en accordant une place à leur père et en favorisant le lien avec lui.* » L'équipe a réfléchi, cherché comment donner sa place à ce père qui est aussi souvent le mari ou compagnon quitté dans l'urgence et après beaucoup de souffrance et d'échecs. Partant des constats que les enfants n'ont pas quitté leur père mais ont suivi leur mère dans la maison d'accueil et qu'il faut séparer la notion de « père » de celle de « mari ou compagnon », dans les rencontres et contacts avec l'équipe sociale, c'est au père qu'une place est donnée, pas au mari ou compagnon. Dans l'espace aussi, cette distinction est clairement faite. Ainsi quand un père vient voir ses enfants ou rencontrer l'équipe, il entre par le numéro 34, « l'autre porte » pour bien faire la distinction avec le numéro 30, qui est la porte par laquelle les femmes entrent dans la maison. Grâce à un couloir où les jeux sont rangés, les enfants peuvent passer sans problème de « l'espace maternel » à « l'espace paternel ». On marque ainsi qu'auprès des enfants, il y a une place pour chacun des parents.

A Porte Ouverte, la convivialité est vraiment très importante. Retrouver confiance et image valorisante de soi passe aussi par la fête. Alors, les tartes d'anniversaires, la visite annuelle de Saint-Nicolas et de ses joujoux, Noël et ses boules, sapin et guirlandes ou fête du sucre ou du mouton sont autant d'occasions de créer un cadre positif et sécurisant permettant de retrouver la capacité de tisser des liens et de construire un réseau social, qui agiront comme autant de portes ouvertes sur des lendemains plus positifs.



Home Porte Ouverte
Rue du Boulet 30
1000 Bruxelles
tel : 02 513 01 08
fax : 02 511 08 62
opendeur@misc.irisnet.be

Aujourd'hui, c'est moi qui cuisine

Chaque jour, une hébergée est responsable de la confection du repas du soir. Pour ce faire, elle dispose d'un budget d'une cinquantaine d'euros. Elle choisit le menu, fait les courses nécessaires et prépare le repas pour une vingtaine de personnes. Cuisine du monde ou de chez nous, ces repas sont autant de cadeaux parce qu'à travers eux, c'est l'importance de soi qui est ainsi offerte.

Précarisation et milieu rural

Le camping pour résoudre l'impossibilité de se loger !

Campings, parcs résidentiels...des zones de loisirs touristiques pour se détendre, se reposer, décrocher du quotidien, avoir une bulle d'oxygène ! En principe des endroits pour mettre son corps et son esprit en vacances pendant un certain temps ! Mais il y a aussi les résidents permanents : des personnes isolées, des familles monoparentales, des familles, des couples qui habitent en permanence dans des campings et parcs résidentiels.

PAR CHRISTINE MAHY, DIRECTRICE DU MIROIR VAGABOND

Plus de 10.000 personnes en Wallonie vivent dans ces conditions. La province de Luxembourg, « Merveilleuse Terre de Vacances » compte des campings et parcs résidentiels en divers endroits : Bouillon, Bastogne, Durbuy, Hotton , etc. ...La DIIS (direction interdépartementale de l'intégration sociale de la région wallonne) coordonne le plan Habitat Permanent qui vise à accompagner les personnes qui le souhaitent à améliorer leurs conditions de vie notamment au niveau de l'habitat. Vingt-sept communes ont adhéré à ce plan dont trois en province de Luxembourg : Hotton, Durbuy et Tellin. Le Miroir Vagabond s'investit à ce niveau sur la commune de Hotton : environ 170 résidents permanents y vivent actuellement, en caravane pour la majorité. Cette appellation de « résidents permanents » porte à penser « qu'ils sont tous les mêmes » : des personnes pauvres, en voie de précarisation qui viennent de la ville où ils ne trouvent plus de solution en terme d'habitat notamment. La réalité est beaucoup plus « métissée » que cela. La fréquentation des personnes sur la commune de Hotton permet d'affirmer que si la pauvreté justifie majoritairement le fait de vivre dans ce contexte, un petit nombre de personnes se sont organisées pour vivre dans ce cadre et souhaitent poursuivre ce mode de vie (des personnes dont les référents culturels correspondent à ces conditions de vie, des pensionnés qui transforment l'espace de vacances qu'ils ont fréquenté en lieu de vie permanent, ce qui leur permet économiquement de « mieux vivre » avec une petite pension : garder une voiture, aller de temps en temps manger un bout au resto, ...).

Et les autres ?

Ils viennent souvent de régions plus urbaines... car ils n'y trouvent plus de solution de logement accessible économiquement, parce qu'ils fuient une histoire, des morceaux de vie, parce que l'espace et le vert, la nature, ça permet de respirer, parce que les problèmes de santé liés à la ville poussent à aller vers une « qualité » de vie même lorsqu'on a peu de revenus, parce que les campings sont des endroits où l'on peut être quasi inexistant au yeux de la société. Parfois, de plus en plus régulièrement, ils sont de la région proche... Certains travaillent, beaucoup vivent d'allocations sociales (RIS, mutuelle, chômage), ou d'une petite pension. D'autres encore ne disposent d'aucun revenu.

Pour peu de temps, pour longtemps, pour toujours !

La caravane devient parfois le seul bien que l'on possède, le repère qui permet d'être de quelque part, ce que l'on maîtrise, ce à partir de quoi on a « reconstruit », ce qui a sauvé la vie pas seulement physiquement mais parfois moralement, ce qui a permis de redevenir « citoyen » au sens administratif du terme.

« Si les personnes veulent encore faire quelque chose de leurs journées, elles « s'accommodent » souvent de conditions de logement plus précaires pour pouvoir consacrer de l'argent à autre chose. Le logement constitue la première cause de précarité aujourd'hui ! Un nombre croissant de personnes sont amenées à consacrer plus de la moitié de leur revenu au logement ! Alors... »

Il est possible, en étant propriétaire d'une caravane, de disposer d'une parcelle dont le coût de location annuelle pourra être de 550 € par an ! Dans le meilleur des cas. Il est certain que des propriétaires ou gérants peu scrupuleux louent des « chancres » à 150, 200 euros, voir plus par mois.

Zones rurales, zones urbaines : aujourd'hui, les gens bougent.

Le territoire rural a ses particularités encombrantes et difficiles (mobilité, contrôle social, services réduits ou trop centralisés, diversité moins présente,...), mais possède aussi ses qualités rassurantes et souhaitées (espace, environnement naturel, moins de bruit, de pollution, de stress,...). Quelques soient le niveau de vie, la classe sociale, les réalités dans lesquelles les personnes se trouvent...certaines « font le choix » de chercher/construire la solution en milieu rural...alors que d'autres choisissent la ville, le squat, les appartements. Ca bouge dans tous les sens...c'est la complexité dans le bon sens du terme. « Démarginaliser » les personnes, les aides et les prises en charge pour des résidents permanents de campings et parcs résidentiels, et construire avec des « citoyens » (construire là où les gens vivent au moment où ils y vivent), passe sans doute par la nécessité de fouiller, creuser cette ébauche de réflexion et de pratique complexe et globale.

Prochains événements et projets portés par le Miroir Vagabond :

- **Bitume Al'Rotch' : festival de théâtre de rue à la Roche les 9-10-11 juillet (accès gratuit)**
- **la parade des lanternes le 07 août en soirée à Hotton (accès gratuit)**
- **Théâtre et écriture dans le cadre des ateliers d'alphabétisation et d'acquisition de la maîtrise du français avec des artistes en résidence : Ricardo Montserrat (écrivain) et le Théâtre du Fil**

Le Miroir Vagabond
Vieille Route de Marenne, 2-4
6990 Bourdon (Hotton)
tel/fax : 084 31 19 46
miroirvagabond@pi.be



Violences conjugales : dépasser des préjugés tenaces

La violence conjugale s'exerce dans toutes les classes sociales, toutes les cultures, toutes les religions. Elle prive nombre de femmes de leurs droits fondamentaux. L'expérience de la violence déclenche chez elles des processus de dévalorisation, de dénigrement et de culpabilisation... D'autant plus si on ne leur accorde pas de crédit...

Pascale Hensgens,
chargée de projets au Collectif contre les violences familiales et l'exclusion de Liège.

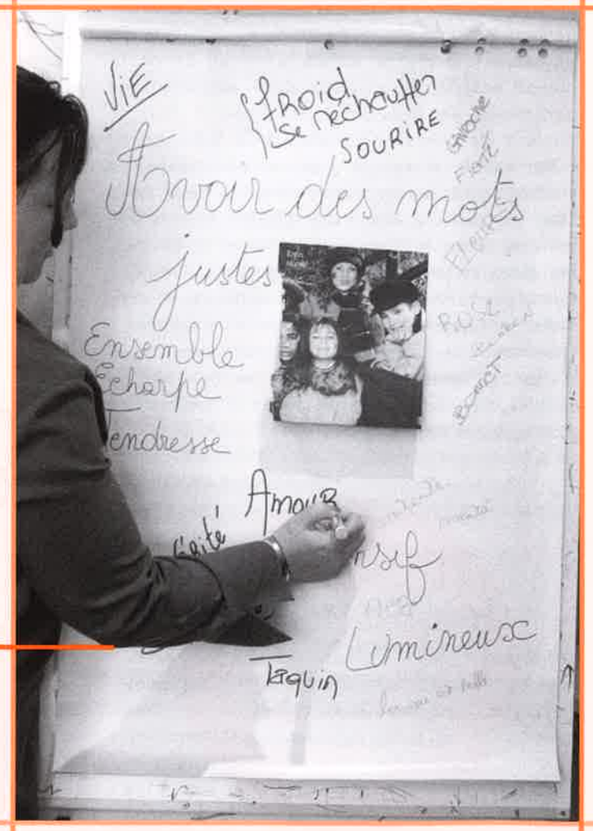


Photo : © Collectif contre les violences familiales et l'exclusion de Liège.

dossier

Un problème social et de santé publique

Les études convergent pour dire que la plupart des faits de violences physiques dont les femmes sont victimes sont commis au sein des familles et que le compagnon ou l'époux est l'agresseur le plus dangereux pour la femme. Les violences domestiques sont la cause la plus fréquente de blessures non mortelles observées chez la femme. En France, 400 décès de femmes sous les coups de leur compagnon ont été recensés en 1999. En Belgique, une enquête menée par l'Université du Limbourg en 1998 révèle qu'une femme sur sept a été au moins une fois victime de violences verbales, physiques et/ou sexuelles. A Liège, depuis 2002, les faits d'appels au 101 pour violence conjugale sont relativement constants, autour de 400 par an...

Trop longtemps la violence au sein du couple a été passée sous silence car considérée comme un problème relevant uniquement de la sphère privée. Ainsi, il aura fallu attendre 1989 pour que le viol entre conjoint soit punissable par la loi belge. Peu à peu, « *la violence conjugale est reconnue comme un problème social majeur, universel et multiforme, constituant un obstacle persistant à la promotion et à l'avancement du droit des femmes* »*. En 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé franchit un pas important en reconnaissant la violence conjugale comme un problème de santé publique. Par ailleurs, toutes les politiques régionales, fédérales, européennes et internationales menées en cette matière font état d'un lien entre le statut inégal réservé aux femmes et la violence qui leur est faite...

Pourtant, encore aujourd'hui, les victimes se plaignent du manque de crédit qui leur est accordé, y compris par les professionnels, qu'ils soient intervenants psycho-médico-sociaux ou judiciaires. Les femmes hésitent encore à dévoiler, à faire constater les traumatismes, à porter plainte, à prendre part à la procédure judiciaire. Pour dépasser certains préjugés tenaces, il est indispensable de s'arrêter et d'examiner ce qui est à l'œuvre dans le comportement des victimes.

*Note du gouvernement fédéral - juin 2002

De la difficulté à s'identifier comme victime

Les femmes battues ont des difficultés à s'identifier comme victimes. Pourquoi ? Parce que la violence conjugale apparaît dans le contexte d'une relation amoureuse, empreinte de l'espoir mythique du « bonheur partagé » et de la volonté de réussir une vie familiale harmonieuse.

- les agressions sont d'abord subtiles, faites par petites touches successives
- les actes plus violents ne sont pas perçus comme tels s'ils semblent involontaires, ou perpétrés sous l'emprise de la boisson ou d'autres produits
- les femmes ont tendance à considérer les épisodes de violence comme isolés les uns des autres.
- les femmes espèrent pouvoir changer l'auteur, même s'il ne le veut pas lui-même

Une fois acquise la conscience du caractère anormal de la relation, elles en arrivent la plupart du temps à envisager la rupture. Celle-ci se fait de façon « évolutive », par étapes successives faites d'allers-retours. Elles ont besoin d'aide pour assurer leur sécurité, réparer les traumatismes qui perdurent longtemps et faire valoir leurs droits.

Différents types de dépendance

Certains facteurs renforcent la tolérance des victimes aux injures et aux coups : l'enfermement, l'humiliation, la culpabilité, la peur des représailles. Mais il faut aussi tenir compte du facteur de dépendance de ces femmes à l'égard de leur partenaire. Sybille Opdebeeck, chercheuse au centre LUCAS de la KUL, met en évidence quatre types de dépendance. La plus courante est la dépendance matérielle et financière. Il y a également la dépendance affective, celle qui empêche de quitter l'être qu'on aime. « *La femme considère son partenaire comme une victime (de sa jeunesse, de son patron dominant, de sa dépendance à l'alcool...) et elle-même se considère comme son ange salvateur* ». Les femmes

maltraitées peuvent également être dépendantes symboliquement de leur partenaire. Cette dépendance est liée au sens que chacun donne à sa vie, les normes et les valeurs. « *Ainsi les femmes pour lesquelles les trois fonctions familiales (épouse, mère et ménagère) sont les seules vraiment importantes sont dépendantes symboliquement de leur partenaire* ». Enfin, la dépendance sociale est très importante surtout si le réseau social du couple est composé d'amis et de connaissances fidèles essentiellement au partenaire. Et elle se manifeste d'autant que plus que la norme sociale reste la vie en couple. « *Chaque forme de dépendance a en soi une influence certaine. Une femme matériellement dépendante retourne plus facilement qu'une femme matériellement indépendante et la même chose vaut pour la dépendance affective, symbolique et sociale. Ainsi une femme peut être amenée à penser que sa situation financière personnelle sera diminuée par la séparation, une autre que le pire c'est d'être une femme séparée, une autre encore que sa réputation souffrira plus que celle de l'homme…* ». Ces différents types de dépendance entraînent des pertes objectives et/ou subjectives et participent au maintien de la tolérance des victimes face à une situation qui pourtant est intolérable. Et plus la tolérance sociale est grande vis-à-vis des violences conjugales, plus les femmes hésitent à dénoncer car elles pensent que leur situation se détériorera encore.

Au Refuge de Liège

En 2003, le Refuge pour femmes battues du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion a accueilli en 148 femmes et 126 enfants. 140 séjours ont été refusés par manque de place. Le Collectif privilégie la dynamique de groupe… En groupe, se dire, c'est se voir et s'entendre, c'est être solidaire, c'est se forger une identité collective, c'est déconstruire les stéréotypes et les modèles sociaux, c'est faire valoir ses droits, c'est se positionner… C'est agir.

A Bruxelles

Soucieux de garder une trace de son histoire, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales de Bruxelles a confié à un historien le soin de rassembler les expériences, observations, écrits produite durant plus de 25 ans. Ce travail a permis l'édition d'un livre qui resitue la prise en compte de la violence conjugale dans le contexte historique et la création de centres spécialisés.

Réf: «Evolutions d'une Lutte» Michel Thiry, édit. Labor (2004)

Le cycle de la violence

La violence conjugale est décrite comme un cycle qui comporte quatre étapes :

- L'étape où les tensions se construisent à partir de frustrations. Conséquence pour la victime : la peur, l'anxiété
- L'étape d'explosion et d'agression, le passage à l'acte violent. Conséquence pour la victime : le sentiment d'outrage
- L'étape de justification de la part de l'auteur. Conséquence pour la victime : le doute
- L'étape de retour au calme, de sursis amoureux, période de rémission qui permet le maintien du couple.Conséquence pour la victime : l'espoir renaît

Le malaise des professionnels

Certaines victimes développent une ambivalence à l'égard de l'auteur-conjoint. Elles ont du mal à tenir une ligne de conduite. D'autres surmontent elles-mêmes plus ou moins rapidement cette confusion. Dans les deux cas, les effets négatifs sont bien réels. C'est très souvent l'ambivalence caractérisée d'une partie des victimes qui crée un malaise profond, engendre de la confusion et des sentiments d'impuissance dans le chef des professionnels chargés de l'aide. Ce qui n'est pas de nature à encourager leur intervention. Pourtant, le positionnement des professionnels est déterminant dans le processus de reconnaissance du caractère inacceptable et délictueux de la violence conjugale. Et pour se positionner, il faut connaître la temporalité des violences conjugales. Savoir que les actes rapportés s'inscrivent dans un véritable processus, une escalade qui s'aggrave avec le temps.

- violence psychologique (humilier, rabaisser, dévaloriser, contrôler, dominer…)
- violence verbale (injurier, insulter, menacer…)
- violence économique (contrôler les dépenses familiales, priver de ressources, faire pression pour empêcher l'autre de travailler ou pour lui faire quitter/perdre son emploi…)
- violence physique (frapper, porter des coups, détruire des objets personnels…)
- violence sexuelle (forcer la relation sexuelle, humilier l'autre, la contraindre à des pratiques sexuelles non souhaitées…)
- homicide / suicide

Il est également nécessaire de comprendre la circularité de la violence conjugale : un processus qui s'instaure, s'intensifie, éclate et retombe selon le schéma de Léonore Walker, le cycle de la violence. C'est immédiatement après l'agression que les victimes sont en mesure de se mobiliser. Par contre, l'espoir qui est associé à la phase de rémission les amène à oublier, voire même à nier les tensions et l'acte violent. Cette période incite les victimes à maintenir la relation conjugale. Les cycles se répètent. A chaque fois qu'un cycle est bouclé, les femmes perdent de la confiance en elles. Or il leur faut du temps avant de perdre l'espoir. Lorsqu'elles se décident à demander de l'aide, elles ont aussi perdu la conscience de leur valeur, de leurs capacités.

Connaître le vécu des « femmes battues »

Souvent, les réactions des victimes se limitent aux seules options dont elles disposent. Certaines femmes résistent, d'autres prennent la fuite, d'autres essaient de préserver la paix en accédant aux exigences de leur conjoint… Ce qui peut sembler une absence de réaction de leur part, peut en fait représenter une réaction stratégique pour sauver un mariage et protéger des enfants. Des études indiquent des facteurs constants qui amènent les femmes à fuir un rapport abusif :

- quand la violence devient plus prononcée et fait comprendre que le conjoint ne va pas changer
- quand la violence fait sentir ses effets sur les enfants
- quand des personnes proches leur manifestent compréhension et soutien

Atteinte aux droits et à la citoyenneté

Les violences à l'égard des femmes, leurs effets, leur insuffisante reconnaissance altèrent la citoyenneté des femmes. Annie Guilberteau, directrice du Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles, en France, met en évidence les diverses privations citoyennes et démocratiques qu'engendrent les violences conjugales et familiales. « *Les femmes sont privées de liberté dans leurs capacités de faire, de dire, d'agir, de se mouvoir. La violence effective ou potentielle contient les femmes dans un certain nombre d'attendus, de stéréotypes, d'espaces… Les femmes victimes sont également privées d'accès à l'égalité. Le déni fréquent des violences par les professionnels et la société ne permet pas toujours un traitement juridique, social des crimes et délits sexistes au même titre que tout autre crime ou délit. Enfin, les femmes sont privées de solidarité, mises à l'écart par l'entourage, la famille, la société par incompréhension de ce qu'elles vivent, par surprotection parfois, ou au nom du vieux principe qu'on ne se préoccupe pas de la vie privée des gens… La violence plonge dans l'indicible, plonge dans une forme d'exil* ».

Attitudes professionnelles aidantes

Philippe D'Hauwe, médecin généraliste, sensibilisé et formé à la prise en compte des violences conjugales *, avoue avoir découvert que cette problématique était bien plus présente qu'il ne le croyait. « Bien trop de dépressions, de maladies fonctionnelles, de consommations abusives d'alcool ou de psychotropes peuvent être sous-tendues par des violences conjugales. Je me suis mis aussi à être plus attentif aux enfants en souffrance : troubles du sommeil, décrochage scolaire, troubles alimentaires… Autant de signes d'appel qui m'ont fait prendre conscience d'une certaine réalité… »

Ce professionnel de la santé insiste sur la difficulté, d'une part d'accepter la réalité et, d'autre part, de la prendre en charge. « Si déjà nous acceptions que la réalité de la violence puisse se présenter à nous et si s'installe en nous une conscience effective de la gravité réelle ou potentielle de ces situations, une part du chemin, et non la moindre, est déjà parcourue. Notre manière d'écouter et d'agir ou de ne pas agir sera guidée par notre propre histoire, par notre conception du couple, de la famille… Parce que nous sommes, en actes et en pensées. Il est donc essentiel de prendre conscience de cela et de prendre distance par rapport à nos propres affects. Si la situation nous semble ingérable, il vaudra mieux passer la main, orienter vers un relais extérieur… C'est aussi une compétence du praticien ».

*Projet médecin CVFE-SSMG-IGL soutenu par les Affaires sociales de la Région wallonne

Les enfants victimes et/ou témoins de la violence

Les enfants ne sont jamais épargnés par la violence conjugale. Ils sont non seulement exposés physiquement lors de l'agression de leur mère,



Photo : © Collectif contre les violences familiales et l'exclusion de Liège.

dossier

mais entendent, observent et ressentent le climat de tension, de peur, d'incertitude qui règne au sein de la famille. Les enfants en bas âge vivent la violence dans leur corps, et toujours en lien avec l'état psychique de leur mère : retard de croissance, de langage, de développement psychomoteur, infections ORL fréquentes, troubles digestifs et problèmes psychosomatiques divers. Aider la mère et l'enfant à mettre en mots la violence subie, comme celle qui parfois se vit entre eux, est essentielle. Les plus grands (jusqu'à dix huit ans dans les refuges) sont partagés entre la peur, la violence, la colère, l'impuissance, la tristesse et la solitude. Souvent, ils se sentent responsables de la violence familiale et culpabilisent face à leur impuissance à arrêter les conflits, à empêcher la séparation. Ils contrôlent mal leur agressivité et l'expriment souvent comme seule façon d'exister. Ils éprouvent des difficultés scolaires, tout autant que des problèmes à vivre en groupe. Ils présentent parfois d'importantes carences affectives ainsi qu'un manque de confiance en eux et en l'adulte.

Entendre ce que les victimes réclament

L'emprisonnement du conjoint-auteur est loin d'être la première préoccupation des femmes victimes car il constitue une sanction pour toute la famille et n'est pas sans conséquence au plan économique (suppression des ressources de la famille) et relationnel (éclatement des liens, culpabilité des enfants...) Ce que les victimes attendent, c'est :

- la reconnaissance par l'auteur-conjoint des actes qu'il a posés
- la conscience par lui du caractère inacceptable de ses agissements
- la reconnaissance du statut de victime de violence conjugale par la société
- la sécurité et la protection pour elles-mêmes et pour leurs enfants

Ces attentes soulèvent directement la question du rapport à la Loi. Celle-ci doit permettre de sortir de l'ambiguïté : elle reconnaît les victimes dans leur altérité et désigne les coupables dans leur responsabilité.

Insatisfactions face à la Justice

Les femmes victimes de violence conjugale sont insatisfaites de la prise en compte du problème par les Institutions, du traitement qui est réservé aux victimes et du (non)traitement réservé aux auteurs. Cette insatisfaction se traduit globalement par une attitude défensive par rapport à la Justice. Elles ont l'impression que « ça ne sert à rien ». Ainsi les victimes de violence conjugale déplorent le manque de « rappel à l'ordre » de l'auteur par ceux chargés de faire appliquer la loi, policiers, parquets, magistrats ainsi que le classement sans suite de la plupart des plaintes par les parquets. Face à l'arsenal juridique existant, ces femmes constatent la non-application de la loi de 1997 qui stipule que la violence au sein du couple est punissable. Cela se manifeste par le maintien systématique des auteurs au domicile conjugal alors que les victimes attendent des mesures protectionnelles d'office dès que l'infraction est constatée. Elles relèvent également la méconnaissance par les juristes de la loi de 2002 à savoir l'attribution du logement familial au conjoint ou au cohabitant légal victime d'actes de violences physiques de son partenaire. Les victimes éprouvent un sentiment de non reconnaissance de leur « histoire de violence » et un sentiment d'injustice devant les jugements prononcés. Car, si des poursuites sont exercées, elles concernent des faits isolés dans le temps, avec en plus une grande déperdition entre le nombre de faits réels et le nombre de faits portés à la connaissance des autorités judiciaires.

En matière judiciaire comme sur le plan de la sensibilisation, de la formation, de la prévention et de l'accueil, les changements possibles reposent sur une meilleure concertation entre tous les professionnels. C'est ce à quoi va s'atteler le nouveau Plan d'Action National 2004-2006 contre la violence envers les femmes.

Liens et coordonnées utiles

- **Refuge pour femmes battues et leurs enfants à Liège : 04/223 45 67**
- **Solidarité femmes et refuge pour femmes battues de la Louvière : 064/21 33 03**
- **Centre de prévention des violences conjugales et familiales de Bruxelles : 02/539 27 44**
- **Praxis, service d'aide aux auteurs de violences : 04/228 12 28 et 02 /217 98 70**
- **www.meta.fgov.be <http://www.meta.fgov.be/> , l'égalité entre les hommes et les femmes**
- **www.egalite.cfwb.be <http://www.egalite.cfwb.be/>, Femmes/hommes dans le monde, brochure de la Direction de l'Egalité des chances de la Communauté française.**
- **Teste ton couple, brochure réalisée par les Femmes Prévoyantes Socialistes et le CVFE**

A l'abri des a priori

Selon vous, les sans-abri :

« Sont emportés dans une spirale pernicieuse : de pertes en pertes, de port en port, ils rament, pour finalement échouer dans la rue. Résultat d'une société décadente à plusieurs vitesses ? »

Isabelle (Namur), biologiste



Commentaire de Bernard Horenbeek, CPAS de Schaerbeek, Cabinet de la Présidence

Il est très juste de dire que l'habitant de la rue a été emporté dans une spirale pernicieuse. Le seul point commun qu'on puisse trouver entre tous les sans-abri, c'est cette accumulation de difficultés qui s'enchaînent dans un long processus. Chaque difficulté rencontrée, si elle n'est pas surmontée, est porteuse de nouveaux problèmes auxquels il devient de plus en plus difficile de faire face. L'individu, émoussé par les obstacles, épuise les ressources auxquelles il peut faire appel. La fragilité appelle la fêlure, la fêlure amène à la cassure. C'est pourquoi il est si difficile de sortir de la rue. A quoi bon retrouver un logement si on n'a plus de famille, d'amis, qu'on est sans ressource et qu'on risque à tout moment de reperdre ce qu'on a durement gagné. Au bout de cette spirale pernicieuse, il y a la mort de tout désir. A quoi bon désirer l'inaccessible ? A quoi bon obtenir ce qu'on désire si c'est pour le perdre à nouveau ? Ne plus rien avoir, ne plus rien désirer est parfois une manière de se protéger.

Quant à la société décadente, il faut constater que nous vivons la période de notre histoire où les sans-abri sont les moins nombreux. Il n'y a pas si longtemps les vagabonds et les mendiants étaient enfermés. Aussi, se faisaient-ils plus discrets. Aujourd'hui ils peuvent s'affirmer et revendiquer, exister aux yeux de tous et donc pointer les responsabilités d'une société qui a choisi de ne plus s'aveugler et qui s'oblige à chercher des solutions.

Avec le soutien du

CREDIT A L'INDUSTRIE

WITMEUR & CIE sprlu
Assurfinanciers
Sièges d'exploitation :
Bd Emile Jacqmain 83 à 1000 Bruxelles (RC Bruxelles 667.379)
Rue des Guillemins 8 à 4000 Liège (RC Liège 213.145)
Intermédiaire agréé sous le n° OCA 60820

REGION WALLONNE :

l'arrêté d'exécution est avancé ...

Dans le précédent numéro de l'Echos AMA, sous le titre « Région Wallonne, un décret à décrire » nous vous exposions les principaux points de la nouvelle législation fraîchement adoptée par le Conseil Régional Walon (Parlement wallon). L'arrêté d'exécution du décret de février 2004 vient d'être approuvé par le gouvernement. Retour sur un processus réglementaire

Pascale Paternotte, directrice de l'AMA

En Région Wallonne, l'offre d'hébergement pour adultes en difficultés sociales se répartit entre les centres d'accueil (usuellement appelés « Maisons d'accueil ») et les maisons maternelles plus spécialement orientées vers la protection de la maternité et de la petite enfance. A l'instar de ce qui s'était fait à la Cocof (Bruxelles), le Ministre Thierry Detienne a souhaité réunir ces deux types de maisons sous une même réglementation. Au passage, comme à Bruxelles, elles sont renommées « Maisons d'accueil ». Parallèlement, le décret donne un cadre réglementaire aux abris de nuit et créée les « Maisons de vie communautaire » et les « Maisons d'hébergement de type familial ». Le décret détermine le cadre dans lequel ces différentes structures devront fonctionner, leurs missions et le type de subventionnement qu'elles peuvent attendre. L'arrêté d'exécution adopté par le gouvernement wallon en troisième et dernière lecture, le 3 juin dernier précise ces différents points et rend le décret opérationnel. Nous ne reviendrons pas ici sur le contenu de ces textes (qui feront l'objet d'une publication spéciale détaillée) mais pointons cependant l'émergence d'un cadre de personnel étoffé, la reconnaissance du travail fait avec les enfants dans les ex-centres d'accueil, l'accès à des subventions pour l'accueil d'urgence et le post-hébergement, la réforme des participations aux frais réclamées aux usagers, la formalisation des projets pédagogiques, des projets individuels, des partenariats ainsi que des droits et devoirs des différents acteurs et, enfin, l'octroi de frais de fonctionnement. L'entrée en vigueur de cette réforme fondamentale pour le secteur est fixée au 1 octobre 2004 (1.1.2005 pour les abris de nuit). A ce moment-là, les institutions actuellement agréées et subventionnées devront déterminer si elles gardent tous leurs lits en maison d'accueil ou si elles en affectent certains à une maison de vie communautaire ou à un abri de nuit à créer au sein de leur asbl.

La nouvelle structure « Maison de vie communautaire » nous parait particulièrement bien adaptée aux réalités de notre public. Plusieurs de ces institutions devraient voir le jour dans les prochains mois. Elle viendront alors positivement compléter l'offre existante en permettant aux personnes ayant séjourné en maison d'accueil (et uniquement à ces personnes-là) de trouver un hébergement de transition où un accompagnement social allégé leur sera proposé. En aval de la maison d'accueil, les maisons d'hébergement de type familial permettront à d'autres de trouver un lieu où grâce à l'accompagnement de travailleurs sociaux provenant d'équipes avec lesquelles la structure d'hébergement travaillera en partenariat, elles pourront faire le point sur leur situation et éventuellement envisager les solutions qui s'offrent à elles.

Ce nouveau cadre réglementaire a été construit en étroite collaboration avec les institutions concernées. Certes les débats ont été longs, souvent ardus, parfois houleux. Nous nous sommes heurtés aux réalités budgétaires, aux difficultés d'harmoniser deux sous-secteurs organisés et subventionnés bien différemment, parfois aussi à nos résistances. En questionnant le fond, on a aussi questionné le sens de l'abri et par là, amélioré la qualité de l'accompagnement assuré « au jour la nuit » par les institutions. Demain d'autres défis nous attendent, gageons que le travail accompli ces dernières années, nous aidera à faire vivre cette réforme au mieux des intérêts de chacun.



« Réunion de travail (mai 2004) en présence du Ministre Detienne »
Photo : © remy

Les textes complets du décret du 12 février et de l'arrêté du gouvernement wallon du 3 juin 2004 sont disponibles auprès de l'AMA. Ils peuvent également être consultés sur le site http://detienne.wallonie.be ou sur les sites de l'administration de la Région Wallonne.

Le secteur en quelques chiffres

Au 1.1.2004, sur 56 institutions agréées (43 centres d'accueil et 13 maisons maternelles), 51 étaient subventionnées (dont les 13 maisons maternelles).
Ensemble, elles offraient à peu près 1700 lits.
En 2003, les institutions subventionnées ont assuré plus de 462.000 nuitées qui se répartissent grosso modo en trois tiers (157.670 nuitées hommes, 150.718 nuitées femmes et 154.251 nuitées enfants de 0 à 18 ans). Parmi les nuitées enfants, on relève près de 60.000 nuitées qui concernent des enfants de moins de 3 ans.
Le secteur salariait à peu près 450 équivalent temps plein dont 260 subventionnés par la Région Wallonne.

La réforme en chiffres

En quelques années, le budget global alloué au secteur est passé, pour les centres d'accueil de 3.867.000 € en 1999 à 6.495.000 € en 2003 et pour les maisons maternelles de 4.015.800 € à 5.360.664 €. Plus d'une centaine d'emplois subventionnés ont été créés.
Le coût de la réforme a été évalué, par l'Inspection des finances, à 1.500.000 € (en année pleine). Pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle réglementation à partir du 1.10.2004, le budget global du secteur a été augmenté de 340.000 €.
Fin 2004, une cinquantaine de nouveaux emplois subventionnés seront créés, d'autres devraient suivre.

Echanges porteurs et Portes Ouvertes

« En mai, fais ce qu'il te plait » ... air de printemps, l'envie d'ouvrir portes et fenêtres. Une période propice aux échanges, comme l'illustre la quatrième édition de la semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri.

PAR FLORENCE BEAULOYE, SECRÉTAIRE DE RÉDACTION



Photo : © xavier de la rubia

De nombreux services d'aide aux personnes démunies existent, mais sans nécessairement bien se connaître. L'idée de la 'semaine' est de favoriser les rencontres, au-delà des frontières linguistiques. Une fois par an, des institutions ou services –néerlandophones, bicommunautaires ou francophones- ouvrent leurs portes et présentent leur façon de fonctionner.

L'initiative existe depuis 4 ans. Elle est organisée conjointement par le BWR, l'AMA, le CDCS et la Fédération Bico[1]. Cette année, elle s'est déroulée du 3 au 7 mai. Plus de 400 travailleurs sociaux se sont inscrits et une trentaine de services ambulatoires ont pu être visités, accueillant en moyenne quinze visiteurs. Citons e.a. Diogènes et Adzon (travail de rue), La Fontaine et Article 23 (lieux de convivialité), Le Nouveau 150 et De Schutting (habitat accompagné), le Service Social de l'Institut de Psychiatrie G. Brugmann ou encore le Front Commun des Sans-Abri.

RÉACTIONS ET APPRÉCIATIONS ?

«C'est tout' bénef' pour les personnes démunies. On pourra mieux les orienter.»

«C'est chouette de savoir qui est qui, qui fait quoi, et pour qui.»

«Tous les secteurs devraient faire pareil, cela ouvre les yeux sur les réalités du terrain.»

L'intérêt ne se dément donc pas et fait même tache d'huile ... une future participation a été sollicitée par des services actuellement non repris dans nos fichiers.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons au site http://www.cmdc.irisnet.be/docs/thuislozengids_1/tlz start.htm

1 BWR : Brusselse Welzijns-en Gezondheidsraad (02 414 15 85)
AMA : Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-Abri (02 513 62 25)
CDCS : Centre de Documentation et de Coordination Sociales (02 511 08 00)
Fédé Bico : Fédération Bicommunautaire (0494 47 04 24)

L'Echos Ama est publié par l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-Abri, laquelle fédère une septantaine d'institutions pour adultes en difficulté, situées tant en Wallonie qu'à Bruxelles.
L'Echos Ama traite de la problématique des personnes sans-abri ou en grandes difficultés psycho-sociales.

EDITÉ PAR : AMA, Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-Abri ASBL
ADRESSE : Centre Dansaert Rue d'Alost, 7-11, Bloc C - 2ème étage, 1000 Bruxelles
TÉLÉPHONE : 02/513 62 25
TÉLÉCOPIE : 02/514 23 00
E-MAIL : ama@ama.be
PÉRIODICITÉ : 4 fois par an
Tirage : 1.200 exemplaires
GRAPHISME : HK4 – 0486160645
IMPRESSION : SPE. Imprimé sur papier blanchi sans chlore avec des encres végétales

EDITEUR RESPONSABLE : Myriam de Vinck
RÉDACTRICE EN CHEF : Pascale Paternotte
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Florence Beauloye
COMITÉ DE RÉDACTION : Michel Baesens, Florence Beauloye, Pascal Biesemans, Laurent Demoulin, Myriam de Vinck, Véronique Liebling, Pascale Paternotte
Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leur auteur.

ABONNEMENT ANNUEL
Individuel : 10 €
Institution : 25 €
Soutien : 30 €
Versement sur 149-0421768-84 avec mention « abonnement »

AVEC LE SOUTIEN DE